



**LA RÉVÉLATION DES VIOLENCES SUR MINEURS :  
DE L'INTIMITÉ AU PARTAGE**



Centre de **Victimologie** pour Mineurs

**JEUDI 16 JANVIER 2014**  
**ESPACE REUILLY - PARIS**  
 21 Rue Hénard - 12<sup>e</sup> arrondissement

Programme, inscriptions sur  
[www.rebondire.org](http://www.rebondire.org)

COLLOQUE – La révélation des violences sur mineurs : de l'intimité au partage - PARIS

## **BULLETIN D'INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL**

*(téléchargeable et imprimable)*

Un effort important a été fait pour que les inscriptions individuelles soient au tarif le plus juste. *Aussi ces tarifs d'inscription ne permettent pas de prise en charge par un organisme au titre de la formation continue ou de remboursement par un employeur.* Le cas échéant, opter pour l'inscription à titre professionnel.

Mme  Mlle  M.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. fixe : ..... Mobile : .....

E-mail (en majuscules) indispensable pour confirmation inscription et informations :  
 .....

Profession : ..... Activité : salariée  libérale  mixte

Champ d'exercice : Santé - Sanitaire  Education  Médico-Social  Association   
 Recherche-Enseignement sup.  Formation  Justice   
 Autres  (merci de préciser) .....

### TARIF D'INSCRIPTION

**Individuel** :  **45€** (avant le 1<sup>e</sup> décembre 2013)  **55€** (après le 1<sup>e</sup> décembre 2013)

**Etudiant (justificatif à joindre)** :  **25€** (avant le 1<sup>e</sup> décembre 2013)  **35€** (après le 1<sup>e</sup> décembre 2013)

REGLEMENT : Chèque **personnel** à l'ordre du Centre de Victimologie pour Mineurs (les chèques d'établissements ou d'organismes impliquent une inscription à titre professionnel – voir fiche Inscription à titre professionnel).

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation jointes et les accepter.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par courriel.

Date et signature

**Bulletin** complété, daté et signé à retourner à : **CVM – Unité Médico-Judiciaire – Hôpital Hôtel Dieu – 1 place du Parvis Notre Dame 75 004** - e-mail : [association.cvm@gmail.com](mailto:association.cvm@gmail.com)



## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

### ➤ Modalités d'inscription

**Les inscriptions à titre individuel** se font à partir du bulletin disponible à l'adresse e-mail : [association.cvm@gmail.com](mailto:association.cvm@gmail.com), ou sur celui accompagnant la plaquette.

Chaque participant doit compléter un formulaire d'inscription.

Une confirmation d'inscription sera adressée au participant par courriel à réception du présent formulaire et du règlement. Les inscriptions reçues sans le règlement correspondant ne seront pas prises en compte.

### ➤ Règlement

Les tarifs d'inscription sont précisés sur le programme et les documents d'inscription. Ils sont exonérés de TVA (article 202 du code général des impôts). Les frais de transport, hôtellerie et restauration ne sont pas pris en charge.

Le règlement accompagne la demande d'inscription. Sauf accord spécifique, le règlement s'opère par chèque ou virement (bancaire ou postal).

### ➤ Absence totale ou partielle, annulation

Les inscriptions sont valables pour le 16 janvier 2014.

Tout stage commencé est dû en totalité.

En cas de dédit, un **remboursement** partiel du tarif d'inscription est prévu, variable selon la date et quel que soit le motif :

- **avant le 1<sup>e</sup> janvier 2014 :** **50 % du tarif**
- **après le 1<sup>e</sup> janvier 2014 :** **aucun remboursement**

Toute annulation devra être notifiée par écrit au secrétariat du colloque et le remboursement du règlement sera effectué s'il y a lieu après le colloque. En cas d'annulation, l'inscription du participant peut bénéficier sans frais à un autre participant, sous réserve qu'une nouvelle fiche d'inscription soit adressée avec mention « remplacement » accompagnée de l'accord (pour la formation continue) de l'organisme concerné avant le 1<sup>e</sup> janvier 2014.

Le programme est susceptible d'évoluer sans avertissement préalable.

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de forces majeures et indépendante de notre volonté, l'APPEA ne pourra pas rembourser les frais d'inscription.

➤ Toute situation financière particulière, en dehors des conditions générales présentées ci-dessus, pourra être examinée par le comité d'organisation sur étude du dossier (avec lettre d'explication et pièces justificatives) après le 16 février 2014, à l'issue du colloque.

Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont destinées uniquement à la gestion administrative de votre inscription et à toute communication relative au colloque.